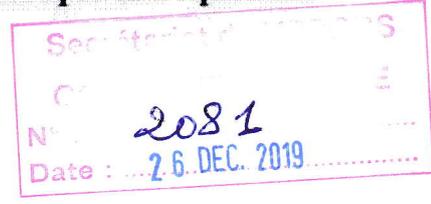


الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique

Direction Générale de la Recherche Scientifique  
et du Développement Technologique



N° : 663 /DGRSDT/2019

Alger, le 24 DEC. 2019

**A Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements  
d'enseignement supérieur et de la recherche scientifique**

**Objet : A/S publication des actes des manifestations scientifiques.**

Dans le cadre du suivi des résultats des événements scientifiques, j'ai l'honneur de vous informer que toutes les manifestations scientifiques ayant reçu l'aval de la Direction Générale de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique doivent impérativement publier les actes de ces événements dont un numéro spécial indexé dans le WEB OF SCIENCE, SCOPUS ou ASJP.

Pour cela la Direction Générale de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique soutiendra financièrement toutes initiatives dans ce sens.

Aussi, la Direction Générale de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique via le Centre de Recherche sur l'Information Scientifique et Technique (CERIST) peut vous accompagner à l'enregistrement de vos manifestations scientifiques et la diffusion online à travers sa Web TV.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de ma parfaite considération.

